



La loi AGECE n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

DENTYLIUM

Référence	Désignation	Emballage					Produit
		Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)	Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)
DN5666	Brosses interdentaires extrafines x4	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
DN5669	Brosses à langue *2	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
DN5670	Lotion dents sensibles	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5672	Spray buccal	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5675	Lotion spécial Protection	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5676	Bain de bouche concentré	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5680	Dentifrice aux huiles essentielles	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5682	Dentifrice blancheur	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5701 à DN5703	Brosse à dents avec picots x3	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
DN5710	Dentifrice dents sensibles	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
DN5717	Brosse à dents souple en bambou + 1 tête rechargeable	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné
DN5718	Têtes rechargeables pour brosses à dents bambou	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non concerné